

COVID-19 – ESPAGNE
Conséquences sur le secteur Agriculture – Alimentation – Pêche

Veille du 28 mai 2020

Résumé :

La réouverture des hôtels, bars et restaurants se poursuit lentement. Les professionnels demandent davantage de soutien.

Les mesures espagnoles favorisant le **recrutement des saisonniers agricoles** sont prolongées jusqu'au 30 septembre.

Début de campagne pour la **pastèque**, sous le signe de l'optimisme.

Les déséquilibres persistent au sein de la chaîne de valeur pour le **kaki** et la **viande bovine**.

De nouvelles aides d'État se mettent en place en faveur des **exploitations victimes des intempéries extrêmes** de 2019.

En Navarre et Castille-et-Léon, les **éleveurs de taureaux de combat** vont bénéficier d'une aide régionale (90 € par animal).

La situation reste délétère pour les **vins AOP et IGP**, qui demandent un soutien supplémentaire. L'AOP **Cava** décide de réduire le rendement maximal à 100 quintaux de raisin à l'hectare.

Le **nouveau projet de budget PAC2021-2027** a été salué par le Ministre Planas, critiqué par les syndicats.

Déconfinement - RHD

Les chefs cuisiniers "rendent leurs tabliers" en signe de protestation. Près de 200 professionnels de l'hôtellerie-restauration madrilène (dont plusieurs chefs étoilés) se sont retrouvés le 26 mai devant Chambre des députés afin de "rendre leur tablier", après lecture d'un manifeste invitant à davantage de mesures économiques de soutien et à davantage dialogue sur les modalités du plan de déconfinement. Ils soulignent leur position stratégique non seulement pour l'économie espagnole (1,7 millions d'emplois directs et 6,2% du PIB, sans compter la dépendance de certaines filières de production primaire telles que l'élevage et la viticulture), mais également pour sa culture, résolument tournée vers la restauration hors domicile.

Filières agricoles

Pastèques : une filière plutôt optimiste. L'augmentation de la consommation de produit frais pendant le confinement devrait se poursuivre dans les prochains mois, notamment pour les produits les plus abordables et de saison comme la pastèque. Le secteur est donc confiant, d'autant que les niveaux de production pour cette campagne sont assurés. Les ménages espagnols la consomment désormais davantage emballée, en moitié et en quart, car plus pratique à transporter qu'une pastèque entière (et réputé plus sûr dans le contexte actuel, marquant un retour imprévu du plastique).

Pommes de terre : bouleversements de calendrier et incertitudes des producteurs. L'absence de visibilité sur la reprise du tourisme et les incertitudes sur le volume et la date d'entrée des pommes de terre françaises (très compétitives sur le marché espagnol) font de cette campagne une équation à plusieurs inconnues pour les producteurs de Castille-et-León. S'ils sont relativement confiants pour juin-juillet, ils craignent en revanche une arrivée massive des produits français dès le mois d'août (contre décembre habituellement), c'est-à-dire pendant leur pic de production, en raison de l'abandon du chlorprofam pour la conservation.

Nouvelles mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

• **Mesures - PAC**

Le nouveau projet de budget PAC2021-2027 salué par le Ministre, critiqué par les syndicats. Si le ministre Luis Planas s'est félicité de l'annonce de la Commission, qui prévoit d'augmenter de 26,4 Md€ le budget de la PAC initialement prévu en 2018, plusieurs syndicats agricoles dénoncent le fait que le budget reste toujours inférieur (de 9%) à celui de l'ancienne PAC, à l'heure où les défis sont pourtant de plus en plus grands.

Aides PAC2020 : le Ministère rappelle l'importance de déposer les dossiers dans les temps, pour assurer les versements à l'heure. Bien que le décret de mise en place de l'état d'alerte du 14 mars ait été synonyme de "suspension des délais des procédures administratives", le ministère de l'Agriculture a rappelé le 28 mai, dans un autre décret, la non-application de cette disposition aux nouveaux délais pour la demande unique des aides PAC2020. La date finale, décalée à deux reprises, a été fixée au 15 juin 2020 pour le dépôt, et au 30 juin pour d'éventuelles modifications. Sans respect de ces délais, il sera impossible d'honorer les paiements des avances, prévus à partir du 16 octobre 2020.

Programme de soutien à la filière vitivinicole : la filière espagnole salue l'initiative des parlementaires européens. La Fédération viticole espagnole (FEV) ainsi que la Conférence espagnole des conseils régulateurs vitivinicoles (CECRV) ont salué l'objection de la Commission Agriculture du Parlement européen au projet de mesures de soutien à la filière vitivinicole présenté par la Commission. Elles espèrent une amélioration du texte d'ici la prochaine réunion, prévue début juin, et l'obtention de mesures réellement exceptionnelles.

- **Mesures - hors PAC**

Nouvelles aides d'Etat aux exploitations touchées par les intempéries extrêmes de 2019. Les exploitations ayant perdu au moins 30% de leur production et non couvertes par les conditions d'assurance de l'époque, pourront bénéficier d'aides d'Etat, à hauteur de 4,25 M€. Elles seront versées en 2020 afin d'alléger au plus tôt les trésoreries. Une autre aide a également été mise en place pour couvrir jusqu'à 70% des dommages matériels occasionnés (5,417 M€ d'enveloppe globale imputés au budget de l'Etat et 8 000 € maximum par bénéficiaire).

Nouvelle aide locale aux éleveurs de taureaux de combat. La Communauté autonome de Navarre vient d'annoncer la mise en place d'une aide directe à la filière "*Toro de Lidia*", sévèrement touchée en raison de l'annulation des festivités de la saison (près de 1 600 fêtes taurines célébrées en Navarre en 2019). Elle versera au maximum 90 € par animal aux 68 exploitations de la région (aide modulable à la baisse si plus de 500 bêtes, et exclusion des troupeaux de moins de 10). Plus tôt dans la semaine, la Castille-et-Léon avait elle aussi annoncé une aide aux éleveurs taurins. Les parlements régionaux de Valence et d'Aragon sont également en train d'y réfléchir.

Les AOP et IGP demandent un soutien supplémentaire. L'Association espagnole des dénominations d'origine a sollicité le Gouvernement afin d'obtenir des aides spécifiques pour affronter les coûts supplémentaires qu'impliquent ce référencement géographique, ainsi qu'une part clairement dédiée dans les dispositifs existants et un programme de promotion des produits d'appellation auprès des consommateurs espagnols.

L'AOP Cava réduit volontairement le volume en 2020 pour éviter la saturation du marché. Son Conseil régulateur vient de voter une réduction du rendement maximal pour bénéficier de l'appellation, qui passe de 12 000 à 10 000 kg de raisin à l'hectare, soit le taux le plus bas jamais fixé. Il assure qu'il s'agit d'une mesure de bon sens au regard de la surproduction et du risque d'effondrement des prix. Les contrôles seront par ailleurs renforcés, afin d'assurer le respect de cette nouvelle limite.

L'AOP Rueda demande des efforts supplémentaires pour alléger le marché. Outre la conjoncture défavorable à laquelle fait face toute la filière vitivinicole, les producteurs de vin « AOP Rueda » sont encore plus inquiétés par le spectre de la surproduction, dans la mesure où leurs vins sont généralement vendus en « vin nouveau » avant les vendanges de l'année suivante, et donc non stockés. Ils demandent ainsi la mise en place de mesures spécifiques pour affronter cette difficulté supplémentaire : ligne de crédits à taux zéro, augmentation de la quantité couverte par la distillation de crise via une aide d'Etat, augmentation du montant de l'aide pour la vendange en vert (3 000 €/ha), et enfin interdiction d'irrigation pour réduire la production.

Distribution

L'industrie agroalimentaire décline toute responsabilité dans l'inflation des prix à la consommation. Selon la Fédération espagnole des industries agroalimentaires (FIAB), les industriels n'ont procédé à aucune augmentation des prix des produits transformés vers la distribution. Les hausses de prix consommateurs observés par l'Observatoire de la chaîne de valeur agroalimentaire seraient liées à une altération entre l'offre et la demande consécutive aux modifications dérivées des cultures.

Ventes de kaki à perte : l'unité sinon rien. "*Ne vends pas ton kaki à moins de 35 centimes le kilo !*" : un intitulé sous forme d'interpellation pour cette nouvelle campagne d'un syndicat de producteurs valenciens, mais qui s'adresse cette fois directement à la profession et non aux acheteurs. Face à l'effondrement des prix ces dernières années, en particulier cette saison, ils souhaitent en effet faire front commun et éviter au maximum les "défections" qui, même en nombre limité, peuvent pénaliser l'ensemble de la profession. Cette chute des prix pour 2019/2020 était toutefois déjà perceptible avant la crise sanitaire : les causes sont donc avant tout structurelles, et ne sont que renforcées par la conjoncture.

Les éleveurs tirent la sonnette d'alarme. Un syndicat d'agriculteurs galiciens décrit la situation complexe de producteurs de viande à haute valeur ajoutée (notamment bovine), qui vendent systématiquement en dessous de leurs coûts de production (différentiel d'1 €/kg "pour ceux qui s'en sortent le mieux"). Conscients qu'une action commune ne suffira pas, ils en appellent au Gouvernement pour une aide financière.

Les producteurs demandent davantage de "respect" des fruits. Le syndicat des petits agriculteurs et éleveurs (UPA) vient de lancer un appel à la grande distribution pour qu'elle cesse certaines pratiques jugées "néfastes" pour les filières (en particulier celles des fruits d'été), aussi bien en matière de prix (trop bas) qu'au niveau des variétés choisies (mise en avant insuffisante des productions locales) et du calendrier de mise en rayon (manque d'adaptation aux calendriers de maturation).

Prise de température des clients à l'entrée des supermarchés basques. La chaîne *Eroski* propose à présent aux clients dans plusieurs de ses points de vente du Pays Basque une prise de température à l'entrée du magasin, sur la base du volontariat et avec des garanties strictes en matière d'anonymat.

Mesures de gestion de la main d'œuvre

Prorogation jusqu'au 30 septembre des mesures d'assouplissement du recrutement des saisonniers agricoles. Introduites par un décret royal du 7 avril dernier, elles permettent le cumul de la rémunération des travaux agricoles avec toute autre allocation sociale (à la seule exception de l'allocation de chômage partiel en lien avec le Covid-19), un renouvellement facilité des visas et permis de travail pour les travailleurs actuels, et l'embauche des migrants en situation légale de résidence à partir de 18 ans (contre 21 ans en temps normal). Concernant ces derniers, une nouveauté vient toutefois d'être ajoutée : ils pourront à présent solliciter un nouveau visa à la fin de leur contrat actuel, qui leur offrira cette fois un permis de travail en sus du droit de résidence, pour une durée de deux ans (renouvelable une fois).

La fermeture des frontières avec le Maroc pose problème dans les deux sens. Si elle est problématique pour le flux entrant de main d'œuvre agricole marocaine (habituellement nécessaire aux récoltes de fruits à noyaux), elle complique également la situation des Marocains déjà présents sur le territoire espagnol, dont une majorité des 7 000 cueilleuses marocaines recrutées pour la campagne des fraises qui ne peuvent plus rentrer chez elles (70% ont exprimé ce souhait, refusant de changer de province pour effectuer d'autres récoltes).

Secteur Forêt-bois

Reprise d'activité quasi totale pour les enseignes de Leroy Merlin. Le dispositif de chômage partiel, qui concernait près de 11 000 travailleurs, a été levé, et les équipes des différents points de vente sont de nouveau au complet. Les surfaces de vente restent limitées à 400 m² pour les régions en phase 1, un seuil qui disparaît en phase 2 mais avec encore la nécessité de respecter les mesures sanitaires (distanciation, port d'EPI, etc.). En parallèle, l'entreprise a décidé d'instaurer de manière permanente la vente par téléphone, suite au succès qu'elle a rencontré ces dernières semaines.

Élévation du risque feux de forêts en raison d'un printemps pluvieux et d'un débroussaillage insuffisant. L'antenne de Cordoue du syndicat des jeunes agriculteurs (Asaja) alerte tout particulièrement sur l'état des abords de chemins, où la végétation spontanée pullule faute d'entretien ces dernières semaines. Elle demande à l'Administration locale de prendre les mesures nécessaires pour rattraper ce retard, et éviter tout départ de feu. En Estrémadure, le Gouvernement local a étendu jusqu'au 30 juin l'autorisation de pâturage contrôlé d'ovins sur certaines parcelles, afin de réaliser l'entretien des espaces.

Pêche maritime et aquaculture

La consommation de produits de la pêche reste dynamique. Selon les chiffres publiés le 27 mai par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la consommation des produits de la pêche a enregistré, lors de la semaine 20 (du 11 au 17 mai), une augmentation de +28,3% (soit une progression similaire à celle enregistrée ces dernières semaines) par rapport à la même semaine de l'année 2019 avec notamment, une forte augmentation de la consommation des produits surgelés, +37,7%.

La province de Lugo réclame au gouvernement régional un plan de soutien à sa filière pêche. Les représentants du secteur de la pêche de la province la plus septentrionale de Galice ont demandé à la Conseillère régionale chargée de la pêche la mise en place d'un plan d'aide aux entreprises impactées par la crise du COVID-19, comprenant aussi bien les associations de pêcheurs que les entreprises de stockage et distribution de produits de la pêche.